Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 038-213804362-20260701-2026_49-DE

**Délibération n°49/20260701**

# REPUBLIQUE FRANCAISE

# DEPARTEMENT DE L'ISERE

# COMMUNE DE SAINT-PAUL DE VARCES

## *EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL*

L'an deux mille vingt-six, le premier juillet, le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Varces, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie à dix-neuf heures, sous la présidence de Madame Cécile CURTET, Maire.

**PRESENTS : D. BONZY, J. BRAISAZ, V. CAZAUX, C. CURTET, E. CONDAMINE, E. DAVID-CAVAZ, D. FLEURY, M. FOUILLÉ, H. GRINDLER, G. LAYDEVANT, M. SIBILLE, J. SICARD, R. TARTREAU, J. THORAX, V. UVIETTA, S. VALLON, G-C. VISCI,**

**EXCUSES : L. GAUDE (Pouvoir à S. VALLON), A. TOSTI (Pouvoir à R. TARTREAU)**

**ABSENTS :**

**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19**
**Secrétaire de séance article L 2121-15 du CGCT : Sylvain VALLON**
**Convocation du 25 juin 2026**

## OBJET : FINANCES

### CORRECTION DE L'INVENTAIRE DU BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur Gian-Carlo VISCI expose à l'assemblée que, dans le cadre de la vérification et mise à jour de l'inventaire en lien avec le SGC de Vif, il est apparu qu'une facture de la SARP pour des travaux de dépollution du réseau d'eaux pluviales près de l'école avait été mandatée par erreur en investissement pour un montant de 609.60 € le 16 novembre 2023. S'agissant d'une exercice antérieur clôturé, il convient d'effectuer une correction en situation nette par opération d'ordre non budgétaire, débitant le compte 1068 « Excédents de fonctionnements capitalisés » et créditant le compte 2151 « Réseaux de voirie ». Ces écritures seront réalisées par le SGC au vu de la présente délibération.

Sur le rapport de Monsieur Gian-Carlo VISCI,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de la correction de l'affectation du mandat 934 du 16 novembre 2023 par l'opération d'ordre non budgétaire débitant le compte 1068 et créditant le compte 2151, pour un montant de 609.60 € tel que décrit ci-dessus

- AUTORISE Mme le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution des présentes,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et signé par les membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations et rendu exécutoire.

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 038-213804362-20260701-2026_49-DE

**Le Maire,**
**Cécile CURTET**

**Le Secrétaire,**
**Sylvain VALLON**

DETAIL DES VOTES :

- POUR : D.BONZY, J. BRAISAZ, V. CAZAUX, C. CURTET, E. CONDAMINE, E. DAVID-CAVAZ, D. FLEURY, M. FOUILLÉ, L.GAUDE, H. GRINDLER, G. LAYDEVANT, M. SIBILLE, J. SICARD, R. TARTREAU, J. THORAX, A. TOSTI, V. UVIETTA, S. VALLON, G-C. VISCI,
- CONTRE :
- ABSTENTION :